



CONSEIL — 221^e SESSION

DEUXIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, MERCREDI 28 OCTOBRE 2020, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Programme des séances

1. Le Président du Conseil informe les représentants qu'il conviendra d'organiser le jeudi 12 novembre 2020 une réunion supplémentaire du Groupe consultatif sur le CORSIA (AGC) afin d'examiner les points prévus à l'ordre du jour de la présente session. Par conséquent, il faudra convoquer une nouvelle séance du Conseil dans la semaine du 16 novembre 2020, qui aura pour objet l'examen du rapport présenté par le Groupe consultatif sur lesdits points.

Rapport annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits

2. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15113, dans laquelle figure le rapport annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) sur ses travaux. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité des finances sur le sujet.

3. Après examen, le Conseil :

- a) salue les efforts exceptionnels déployés par l'ancien président (M. Kurt Grüter) et les membres de l'EAAC au nom de l'Organisation ;
- b) demande au Secrétariat de renforcer ses pratiques en matière de communication avec l'EAAC et de fournir spontanément à ses membres des informations sur les questions nouvelles qui se posent ;
- c) prend note des préoccupations soulevées dans le rapport de l'EAAC, notamment en ce qui a trait à la gestion de la sécurité de l'information dans l'Organisation et aux lacunes et points faibles qui ont été relevés en la matière et qu'il reste à résoudre, tout en relevant également que l'EAAC, à la suite de la diffusion de son rapport, a reconnu que l'information actualisée fournie par le Secrétariat reflétait mieux la situation actuelle ;

- d) fait siennes les recommandations figurant dans le rapport de l'EAAC et se félicite de l'intention exprimée par celui-ci de continuer de suivre les progrès accomplis par le Secrétariat dans la recherche de solutions aux problèmes cruciaux qui ont été recensés ;
- e) convient de déléguer au Président du Conseil le pouvoir de décider au cas par cas d'inviter des membres de l'EAAC à participer aux séances du Conseil, selon qu'il convient ;
- f) rappelle la décision prise à la 219^e session (voir le résumé C-DEC 219/1), dans laquelle le Conseil a recommandé, pour le prochain budget triennal de l'Organisation (2023-2024-2025), d'envisager de réviser la procédure de sélection en trouvant une source de financement adaptée pour le paiement des frais de déplacement et de subsistance journalière des membres de l'EAAC, compte tenu des dispositions pertinentes de la Convention de Chicago.

Programme de travail du Bureau de l'évaluation et de l'audit interne pour 2021

4. Le Conseil est saisi de ce point sur la base de la note C-WP/15114, qui présente le programme de travail du Bureau de l'évaluation et de l'audit interne (EAO) pour 2021.

5. Après examen, le Conseil, conformément au paragraphe 12, alinéa *vi*) de la charte du Bureau, approuve le programme de travail du Bureau proposé pour 2021.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la version révisée du Cadre de déontologie de l'OACI

6. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15078, qui présente un rapport d'avancement sur la suite donnée aux décisions prises par le Conseil au cours de sa 220^e session concernant l'adoption du Cadre de déontologie révisé (voir résumés C-DEC 220/1 et C-DEC 220/7). Le Conseil examine également un rapport verbal du Comité des ressources humaines sur le sujet.

7. Après examen, le Conseil :

- a) se félicite des progrès accomplis par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Cadre de déontologie révisé ;
- b) prend note de l'état d'avancement des projets de protocoles d'accord entre l'OACI et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies, et entre l'Organisation et le Bureau de la déontologie des Nations Unies, étant entendu que la version définitive de ces protocoles sera établie après consultation du Groupe restreint sur l'examen du Cadre de déontologie ;
- c) prend note également que le Secrétariat fait face à un certain nombre de difficultés, notamment des contraintes en matière de ressources, dans son travail d'harmonisation du Règlement du personnel et des Instructions au personnel avec les dispositions du Cadre de déontologie révisé, qui auront probablement une incidence sur la date d'achèvement de cette tâche ;

- d) note en outre que les travaux entrepris par le Secrétariat afin d’actualiser la politique de l’OACI sur le harcèlement sexuel et de la rendre conforme à la politique qui a cours aux Nations Unies (ST/SGB/2019/8) ainsi qu’à la politique type du Système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel devraient être achevés dès que possible.

8. S’agissant des propositions d’Appendices G et H relatives aux règles et aux procédures applicables aux allégations de faute ou de représailles visant le Secrétaire général et le Président du Conseil, respectivement, qui ont été communiquées par le groupe de travail du Groupe restreint sur l’examen du Cadre de déontologie (Groupe restreint), le Conseil convient de demander au Groupe restreint d’examiner le texte des propositions, compte tenu du rapport du Corps commun d’inspection intitulé *Review of the state of the investigation function: progress made in the United Nations system organizations in strengthening the investigation function* (Examen de l’état de la fonction d’enquête : progrès réalisés par les organisations du système des Nations Unies pour renforcer la fonction d’enquête) (JIU/REP/2020/1) et des préoccupations soulevées par certains représentants. Il est entendu que cet examen aura également pour objet de permettre au Groupe restreint de rallier davantage d’opinions favorables à ses propositions et de rendre de nouveau compte de ce point au Conseil au cours de la troisième semaine de la présente session.